



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

Adoption du Règlement 2018-14 modifiant le Règlement 2016-05 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du lundi 14 janvier 2019, le conseil a adopté le Règlement 2018-14 modifiant le Règlement 2016-05 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau ;

QUE l'objet dudit règlement vise à prévoir le calcul de la consommation d'eau lorsque le compteur manque d'enregistrer correctement la quantité d'eau écoulée ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

QU'une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 15^e jour du mois de janvier 2019

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière